



LE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)



Statut : Service public médico-social

Année de création : 2026

Nombre de salariés : 6



crt@ch-chateaudun.fr



<https://www.ch-chateaudun.fr/centre-de-ressources-territorial-crt/>

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE



L'objectif

Créés en 2022 et progressivement déployés au sein de chaque territoire, les centres de ressources territoriaux permettent :

- ➔ aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible et de développer ainsi une alternative à l'entrée en établissement.
- ➔ d'assurer une mission d'appui aux professionnels du territoire.

Le CRT peut être sollicité pour toute personne vivant à domicile présentant une fragilité, une perte d'autonomie ou une situation nécessitant un accompagnement coordonné.

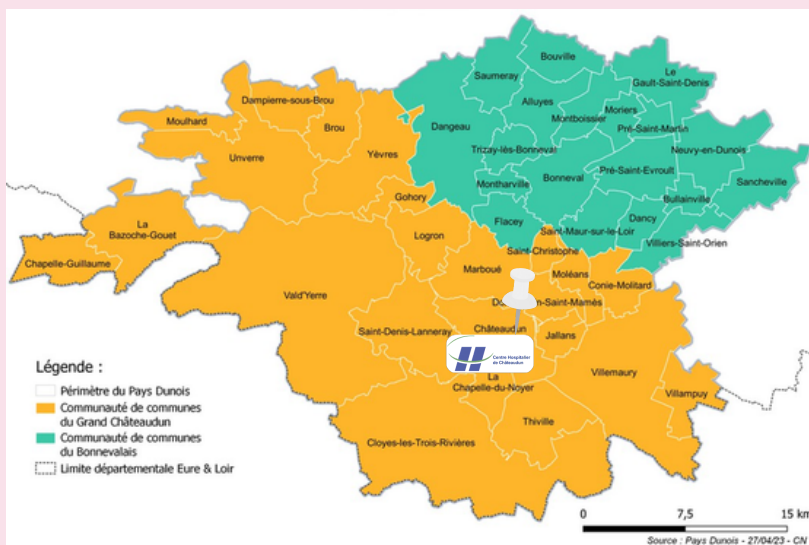
Son intervention a pour objectif de :

- ➔ sécuriser le maintien à domicile.
- ➔ prévenir les ruptures de parcours.
- ➔ assurer la coordination des professionnels impliqués dans l'accompagnement de la personne.

Les missions du Centre de ressources territorial de Châteaudun se divisent en deux volets.



Territoire d'intervention : Le Pays Dunois



Jusqu'à présent, les secteurs de Brou et de Bonneval étaient rattachés au Centre de ressources territorial (CRT) d'Illiers-Combray. Afin de couvrir l'ensemble du Pays Dunois et de ses 42 communes, le CH de Châteaudun porte désormais un CRT.

Volet 1 Former et informer les professionnels du territoire et les aidants



Le public visé

- L'ensemble des professionnels du territoire intervenant auprès des personnes âgées.
- Les personnes âgées vivant à domicile, sans condition de GIR.
- Les aidants.

EXEMPLE DE MISSIONS

Pour les professionnels

- Formation,
- Appui administratif et logistique,
- Des temps de partage d'expériences, etc.

Pour les personnes âgées et leurs aidants

- Actions de prévention (atelier mémoire)
- Temps d'activités collectifs (culturels, sportifs, etc.)
- Solutions de soutien et de répit pour les aidants.

Volet 2 Proposer un accompagnement renforcé à domicile

FONCTIONNEMENT DU PARCOURS

1 La demande d'accompagnement renforcé

Elle peut être faite par :

- La personne accompagnée elle-même ou son aidant,
- Le médecin traitant,
- Des professionnels du champ social (assistante sociale, CCAS),
- Des structures du champ médico-social (services de soins infirmiers à domicile SSIAD),
- L'hôpital, des structures du champ sanitaire et/ou ambulatoire (Dispositif d'appui à la coordination DAC).



Le public visé

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile et en perte d'autonomie (avec un GIR de 1 à 4).
- Les aidants.

2 La visite de pré-admission

Une première visite a lieu au domicile pour évaluer les besoins et voir l'environnement dans lequel le patient évolue.

3 La mise en place du projet de soins

Une fois le dossier validé par l'équipe du CRT, la personne âgée bénéficie d'un accompagnement personnalisé. Le CRT offre des prestations complémentaires de celles déjà mises en place qui ne suffisent plus :



L'équipe

L'Infirmière en Pratique Avancée, l'Aide Soignante, l'Assistante de Soins en Gériatrie interviennent auprès des bénéficiaires pour l'évaluation, les activités cognitives, les activités motrices et les conseils auprès des aidants.



Le suivi renforcé

Possibilité de mise en place d'interventions complémentaires et coordination avec les différents partenaires (médecin, assistante sociale, services de soins à domicile...)



Les aides

Conseils et accompagnement dans l'aménagement du domicile et évaluation des risques (Ergothérapeute pour les aides techniques, téléassistance...)



Le soutien de l'aidant

Visites de soutien au domicile, conseils pratiques, aide à la compréhension de la maladie, Orientation vers des solutions de répit et d'accompagnement.



Durée de l'accompagnement des bénéficiaires : 6mois (renouvelable)

**Vous vous reconnaissez dans l'une de ces situations ?
Contactez le CRT au 0670868010 du lundi au vendredi de 9h à 17h.**



du 5 au 11 octobre 2026

La Semaine Bleue est la semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées.

Plusieurs événements se déroulent sur le Pays Dunois.

Pour connaître les animations sur votre commune, contactez votre mairie.